



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA*

Paris, le 09 septembre 2010
N° CERTA-2010-AVI-425

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans RSA Access Manager Agent

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-425>

Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-425
Titre	Vulnérabilité dans RSA Access Manager Agent
Date de la première version	09 septembre 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité RSA ESA-2010-016 du 08 Septembre 2010
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

2 Systèmes affectés

RSA Access Agent version 4.7.1.

3 Résumé

Une vulnérabilité permettant de contourner la politique de sécurité a été découverte dans RSA Access Manager Agent.

4 Description

Un utilisateur malveillant peut exploiter une vulnérabilité non spécifiée dans RSA Access Manager Agent pour accéder à des informations auxquelles il n'aurait pas normalement le droit.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité RSA ESA-2010-016 du 08 Septembre 2010 :
<http://archives.neohapsis.com/archives/bugtraq/2010-09/0057.html>
- Référence CVE CVE-2010-3017 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2010-3017>

Gestion détaillée du document

09 septembre 2010 version initiale.